

COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal											34/2016		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	16/06	Prés.	15	Abs	8	Proc.	5	Votants	20

Par suite d'une convocation en date du seize juin deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-trois juin deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents : DILLON Valérie (excusée), SARRAIL Claudine (excusée), LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique (excusée), BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane (excusée), BAJAN Andrée (excusée), PEISER Jean-Luc (excusé).

Procurations : DILLON Valérie à GARCIA Pierre, SARRAIL Claudine à QUILLIEN Nicole, CAZANAVE Véronique à CATALA Fabien, ANGLADE Jordane à MARIEIRO Fabienne, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Délimitation d'un secteur sauvegardé et demande d'accompagnement à la DRAC pour le passage en Commission Nationale

Madame le Maire rappelle la délibération 15/2016 du 12 avril par laquelle le Conseil Municipal a décidé de demander l'assistance de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) pour aider la commune dans une démarche de création d'un secteur sauvegardé.

Une réunion de travail, à laquelle était convié l'ensemble du Conseil Municipal, a eu lieu le 19 mai 2016. Lors de cette rencontre, Rémi PAPILLAUT, Architecte du Patrimoine, a présenté l'étude réalisée en 2012 sur la faisabilité d'une AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) ou d'un Secteur Sauvegardé.

Au terme de cette séance, un périmètre a été défini (voir document annexé à la présente), sur lequel le Conseil doit se prononcer.

Les services de la DRAC seront sollicités pour présenter le dossier de candidature à un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) auprès de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés (réunion de la commission nationale : octobre 2016).

LE CONSEIL MUNICIPAL

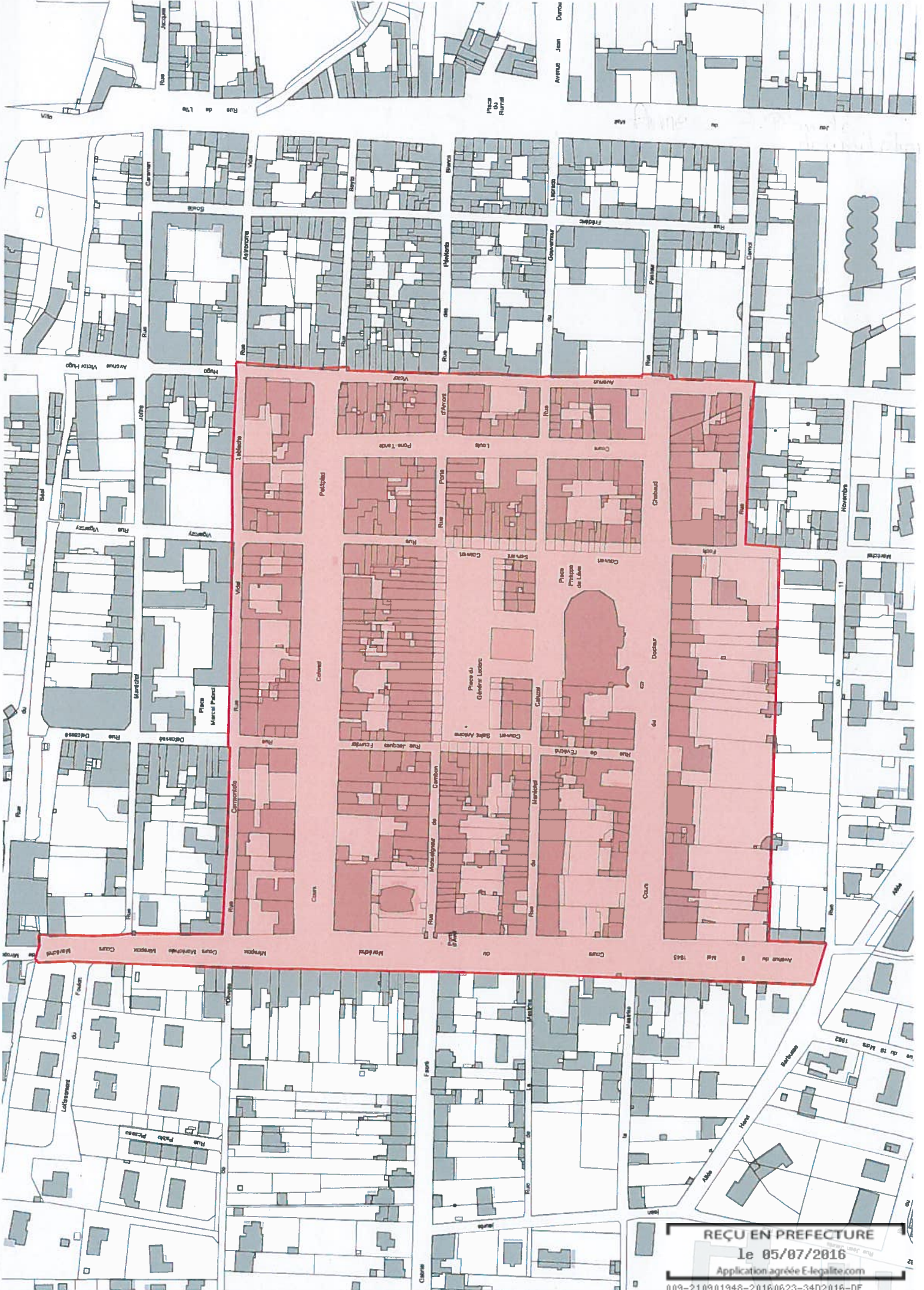
Oùï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le périmètre, tel que présenté sur le document joint,
- **Décide** de solliciter les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour présenter le dossier de candidature auprès de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Nicole QUILLIEN





REÇU EN PREFECTURE
le 05/07/2016
Application agréée E-legalite.com